

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Mise à disposition, à titre gratuit, de la Maison de Quartier Delesalle au profit de l'association "Phiharmonie d'Ascq"**

N° : VA\_DEC2021\_11  
Service : Vie associative

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

### décidons

De passer une convention avec l'association « Philharmonie d'Ascq », dont le siège social se situe 8 rue Aristide 59650 Villeneuve d'Ascq et représentée par son Président, Monsieur DELEPELEIRE Stéphane, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la Maison de Quartier Delesalle, située 38 rue du Docteur Roux à Villeneuve d'Ascq. La présente convention prend effet à compter de la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le jeudi 14 janvier 2021

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178025A-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 19 janvier 2021